Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 064-216404178-20260603-DEL_2026_037-DE

Convention de Partenariat : Carte Ambassadeur

ENTRE : L'OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE DU PAYS DE NAY, représenté par M. PETCHOT-BACQUÉ Christian.

ET : La structure :Maison Carrée de Nay..... représentée par Mme Triep-Capdeville Monique, ci-après dénommée « le Prestataire ».

Article 1 : Objectifs et concept de l'Opération

L'Office de Tourisme met en place la « Carte Ambassadeur », un dispositif nominatif réservé exclusivement aux professionnels du tourisme du Pays de Nay (gérants et salariés).

Ce programme vise à :

- Améliorer la connaissance des sites et activités du Pays de Nay pour une meilleure promotion auprès de la clientèle,
- Permettre aux professionnels du tourisme de connaître les structures de leurs pairs,
- Renforcer la solidarité et la prescription mutuelle au sein du réseau touristique local.

Article 2 : Engagements du partenaire

Le partenaire s'engage à proposer l'une des formules suivantes à destination du professionnel du tourisme :

- **Formule 1 :** Une gratuité de l'entrée ou de la prestation.
- ~~**Formule 2 :** Une réduction tarifaire sur l'entrée~~
- ~~**Formule 3 :** Un avantage incitatif (apéritif offert, une dégustation offerte, la mise à disposition de matériel gratuitement...).~~

Si cet engagement n'est pas respecté, le prestataire ne paraîtra plus sur la liste des partenaires de cette opération.

Article 3 : Engagements de l'Office de tourisme

L'Office de Tourisme s'engage à :

- Créer et attribuer une carte nominative pour chaque demandeur référencé à l'Office de Tourisme du Pays de Nay.

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 064-216404178-20260603-DEL_2026_037-DE

- Assurer la promotion du dispositif et diffuser la liste des prestataires participants à l'opération.
- Informer les bénéficiaires de tout changement lié aux offres des partenaires.
- L'office de Tourisme assure la création, l'impression et la diffusion du support auprès du réseau

Article 4 : Durée et validité

L'opération est valable du **1 juin 2026 au 31 mai 2027**. Les offres sont utilisables en semaine comme en week-end, sous réserve de disponibilité et de réservation préalable.

L'offre ne peut être utilisée qu'une fois par an et par personne.

Article 5 : Modalités pour les bénéficiaires

- Appel en amont de la visite (24h minimum) pour s'assurer de la disponibilité du prestataire
- Présentation obligatoire de la carte nominative à l'entrée du site accompagnée d'une pièce d'identité.
- Usage strictement personnel : la carte ne peut être ni prêtée, ni falsifiée, ni vendue, ni cédée.

Article 6 : Durée et résiliation

La présente convention est valable pour la saison du **1 juin 2026 au 31 mai 2027**. Elle peut être dénoncée par écrit par l'une ou l'autre des parties en cas de non-respect des engagements ou de changement de structure.

L'office de tourisme et le prestataire se réservent le droit de retirer la carte à un bénéficiaire ne respectant les règles d'utilisation et de rompre un partenariat si celui-ci ne respecte pas la convention.

Pour L'Office de Tourisme du Pays de Nay,

Fait à :

Le : / / 2026

Signature :

Pour le Prestataire,

Fait à : Nay

Le : / / 2026

Signature :

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 064-216404178-20260603-DEL_2026_037-DE

Annexe à compléter par le Prestataire

RAISON SOCIALE : Maison Carrée / Mairie de Nay

ADRESSE : Place de la République

TEL : 05 59 13 99 65

E-MAIL : maison-carree@mairienay.fr

URL (SITE INTERNET) : https://maison-carree-nay.fr/

NOM DU CONTACT : Pierre Lesclauze

PRIX :

Prix normal	Gratuité	% de réduction	Avantages
	X		

DESCRIPTIF : ***(Faire le descriptif le plus complet possible de la prestation quoi, pour qui, comment)*** **:**

La gratuité donne accès à tous les espaces de la Maison Carrée, le musée de la Maison Carrée au 1er étage ainsi que l'accès aux expositions temporaires.

CONDITIONS D'UTILISATION : ***(Faire le descriptif le plus complet possible des conditions d'utilisation et des restrictions)*** **:**

La gratuité s'applique exclusivement au détenteur de la carte ambassadeur.